

Nomenclature des taxes hospitalières intracantonales et extracantonales 2009/2010

Responsable cantonal : Monsieur Nicola Marzo, chef de groupe, DGS, 022.546.50.38

A. Assurance de base

	Intracantonal	Extracantonal
1. Hôpitaux publics ou subventionnés par les pouvoirs publics		
1.1 Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Etablissement incluant l'Hôpital cantonal, la Psychiatrie, la Gériatrie et Loëx (réadaptation).	Convention et annexes tarifaires relatives à l'hospitalisation en division commune des HUG en soins aigus somatiques du 8 avril 2009 et Convention et annexes tarifaires relatives au traitement hospitalier en division commune des HUG pour les soins des secteurs psychiatrie, soins subaigus, soins continus et soins palliatifs du 8 avril 2009.	Convention romande du 1er janvier 2007 et son annexe tarifaire du 25 janvier 2010. Protocole d'accord sur la régulation financière des activités hospitalières VD - GE et ses annexes du 30 juin 2008 (non publié). Protocole d'accord en matière de collaboration dans le domaine de la chirurgie orthopédique entre les cantons de VD - GE et les HUG du 30 juin 2008 (non publié).
Régime sans convention	Règlement J 3 05.04 du 17 octobre 2007 fixant le tarif des prestations fournies par les HUG aux assurés selon la LAMal en cas d'hospitalisation en division commune et modification du 22 juillet 2009.	
1.2 Cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana	Convention et annexe tarifaire pour l'hospitalisation en division commune des Cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana du 6 novembre 2008.	
1.3 EMS	Avenant no 1 du 23 décembre 2008 à la Convention et ses annexes tarifaires entre la FEGEMS et santésuisse du 16 janvier 2008.	
2. Hôpitaux privés	Tarifs non communiqués.	

B. Assurance complémentaire

	Intracantonal	Extracantonal
1. Hôpitaux publics ou subventionnés par les pouvoirs publics		
1.1 Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Régime sans convention	Tarif et annexes tarifaires relatifs à la prise en charge et à la facturation des patients hospitalisés en division privée (chambre à 1 lit et à 2 lits) des HUG du 19 mars 2009.	
1.2 Clinique genevoise de Montana	Annexe tarifaire du 6 novembre 2008, pour l'hospitalisation en division privée de la Clinique genevoise de Montana, à la Convention entre les Cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana du 6 novembre 2008.	
2. Hôpitaux privés	Tarifs non approuvés par le Conseil d'Etat. Se référer à l'ACPG (Association des cliniques privées genevoises).	